

**Conservatoire
à Rayonnement Départemental
du Grand-Dole**

**PROJET
D'ÉTABLISSEMENT
2025-2030**

Table des matières

ÉDITORIAL	p 1
1- INTRODUCTION	
1-1 PRÉAMBULE	p 2
1-2 LE CONTEXTE GÉNÉRAL	p 3
1-2-1 Contexte géographique du territoire	
1-2-2 Situation institutionnelle	
1-2-3 Population scolaire	
1-2-4 Profil des usagers du conservatoire	
1-3 LES ENJEUX	p 4
1-3-1 Enjeux éthiques	
1-3-2 Enjeux esthétiques	
1-3-3 Enjeux éducatifs, culturels et sociaux	
1-3-4 Pratique en amateur	
1-3-5 Enjeux territoriaux	
1-4 RAYONNEMENT, PARTENAIRES ET RÉSEAUX	p 5
1-4-1 Dole-Agglomération du Grand Dole-Bassin dolois	
1-4-2 Le département du Jura	
1-4-3 La région Bourgogne-Franche-Comté	
1-5 LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES	p 7
1-6 LES AXES DES POLITIQUES CULTURELLES DU GRAND DOLE	p 7
1-7 LES MISSIONS CONFIEES AU CRD DU GRAND DOLE	p 8
2- ÉTAT DES LIEUX ET ANALYSE PROPECTIVE	
2-1 ORGANISATION GÉNÉRALE	p 9
2-1-1 Organigramme et personnel	
2-1-2 Documents cadres	
2-1-3 Instances de concertation	
2-2 ACTIVITÉS	p 11
2-2-1 Éducation artistique et culturelle	
2-2-2 Enseignement spécialisé et formation des amateurs	
- LA DANSE	p 12
- LES INSTRUMENTS	p 12
- LE CHANT LYRIQUE, LA MAÎTRISE	p 13
- LES CHAM ET HORAIRES FACILITÉS	p 13
- PARCOURS NON DILÔMANTS/ PARCOURS PROJET	p 13
- CRÉATION ET RÉSIDENCE D'ARTISTES	p 13
2-3 ACTION CULTURELLE, DIFFUSION	p 14
2-3-1 État des lieux	
2-3-2 Perspectives	
2-4 LE PÔLE RESSOURCES	p 15
2-4-1 Les publics spécifiques, la toute petite enfance	
2-4-2 Les praticiens amateurs	

EDITORIAL

Depuis sa création, le Conservatoire de Musique et de danse a considérablement évolué afin de s'adapter aux besoins de service public et afin de tenir compte des réalités et des mutations de la société. Son périmètre s'est agrandi à l'agglomération, les propositions instrumentales ou vocales se sont étendues ; quant à ses enjeux, ils dépassent de loin ceux de faire obtenir des médailles ou un « prix de conservatoire ».

Dans le cadre des schémas des enseignements artistiques, si un CRD a une vocation de chef de file sur le département ; son objectif est, en outre, de former des musiciens amateurs, de susciter l'intérêt pour les musiques et de favoriser la diversité des parcours.

Une conviction d'abord : regarder les enseignants comme des artistes qui ont aussi choisi de transmettre leur art et leur talent : Pas de conservatoire sans auditorium ni saison culturelle !

Le conservatoire qui se dessine un peu plus chaque jour c'est un établissement culturel qui sort de ses murs et de ses classes. C'est privilégier l'éducation artistique pour tous en milieu scolaire, envisager des parcours qui n'ont pas de vocation à la délivrance d'un diplôme final, c'est valoriser les dynamiques d'ensemble originales tout autant que le cours individuel.

Le conservatoire demain ne doit pas avoir peur de bousculer les habitudes des enseignants, des élèves et des parents. Le monde change, les attentes des uns ou des autres aussi. Pour autant la musique demeure avec son exigence d'apprentissage.

Si je devais résumer, je pourrais plagier Sacha Guitry, en écrivant : « quoi de neuf ? Mozart ! »

Jean-Philippe LEFEVRE,
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand-Dole
en charge de la culture et de l'évènementiel

1 – INTRODUCTION

1-1 PRÉAMBULE

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental du Grand Dole est un établissement d'enseignement artistique spécialisé, classé en 1982 par l'État et devenu Conservatoire à Rayonnement départemental (désigné ci-après CRD), le seul établissement public de ce type dans le Jura.

Alors géré par la Ville de DOLE, la compétence des enseignements spécialisés du CRD a été transférée en mai **2018** à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Par voie de conséquence, cette nouvelle configuration administrative et géographique impliquait une évolution du projet de l'établissement.

Par ailleurs, tenant compte de la fin du cycle **2017-2023**, le nouveau Schéma National d'Orientation Pédagogique (Bulletin Officiel hors-série n°5 du mois de septembre 2023) stipule que l'existence d'un nouveau projet d'établissement validé par la collectivité pour les six prochaines années figure parmi les conditions d'obtention du renouvellement de classement du conservatoire auprès de la D.R.A.C.

Dans ses dispositions, le Schéma National d'Orientation Pédagogique précise « *Les établissements d'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre assument une mission première de formation aux pratiques artistiques qui a pour corollaire direct et indispensable une mission de développement culturel territorial. (...)*

*Pour articuler au mieux ces deux dimensions, il est nécessaire d'élaborer un **projet global d'action**, identifiant les priorités et mettant en adéquation missions, actions et moyens de mise en œuvre. (...)*

*La conception du projet d'établissement, spécifique de chaque conservatoire, relève de l'autorité de la direction de la structure, qui l'inscrit à la fois dans la **logique des politiques locales de la collectivité** responsable et dans les **orientations et préconisations nationales**».*

Elaboré pour la période **2025-2030**, le Projet d'Établissement constitue une feuille de route pour l'équipe pédagogique du CRD du Grand-Dole, les usagers, les partenaires ainsi que pour les tutelles administratives et pédagogiques de l'établissement.

Il s'appuie sur un état des lieux de l'existant et présente une analyse prospective, fixant des objectifs prioritaires d'évolution « *dans une articulation cohérente et équilibrée des dimensions pédagogiques, artistiques, culturelles et sociales* ».

Il précise les missions et le rôle de chacun, avec un échancier des différentes actions envisagées (fiches-actions) et les moyens de leur mise en œuvre. Des indicateurs (tableaux de bords) permettront de vérifier leur efficacité et leur impact sur les usagers, les partenaires, la vie du conservatoire, avec l'éventualité de devoir réorienter, voire abandonner certaines pistes si l'intérêt collectif le réclamait.

À noter qu'un projet d'établissement n'est pas un objet « figé », mais qu'il oscille sans cesse entre expérimentation, évaluation, validation ou réorientation.

1-2 LE CONTEXTE GÉNÉRAL

1-2-1/ Contexte géographique du territoire

Au cœur de la région Bourgogne-Franche-Comté, à 30 minutes des métropoles dijonnaise et bisontine, la ville de Dole bénéficie d'une situation géographique privilégiée et d'un patrimoine historique de premier plan. Elle compte 23 611 habitants (recensement de la population 2023). Dole n'est pas une ville universitaire mais accueille des formations post-bac.

Dole est la ville centre de la Communauté d'Agglomération du Grand-Dole, qui regroupe 47 communes et totalise 54 514 habitants (recensement de 2020).

Dole est aussi la commune la plus importante d'un bassin regroupant environ 100.000 habitants sur les communautés de communes Jura Nord (\pm 9 700 habitants), Val d'Amour (\pm 9 300 habitants), Plaine Jurassienne (\pm 9 300 habitants) et une partie de l'intercommunalité Cœur du Jura (\pm 23 000 habitants) qui regroupe Salins, Arbois et Poligny.

1-2-2/ Situation institutionnelle

Le Conservatoire de Musique et Danse du Grand-Dole est un établissement d'enseignement artistique spécialisé contrôlé par l'Etat, dont le classement au niveau d'un Conservatoire à Rayonnement Départemental (ci-après CRD) doit être renouvelé en 2024.

Depuis mai 2018, la compétence des enseignements spécialisés et les moyens afférents du CRD ont été transférés de la Ville de Dole à la Communauté d'Agglomération du Grand-Dole (CAGD).

1-2-3/ Population scolaire

La CAGD compte 31 établissements scolaires privés et publics, dont 21 écoles, 6 lycées et 4 collèges, pour un total d'environ 10 000 élèves.

1-2-4/ Profil des usagers du conservatoire

Elèves :	2016-2017, base 712 élèves	2023-2024 base 646 élèves
Primaire et collège / Lycéens / \geq 18 ans	46% / 29% / 25%	50% / 9% / 41%
Eveil / Cycle 1 / Cycle 2 / Cycle 3 / Divers	9% / 41% / 20% / 5% / 25%	13% / 49% / 22% / 2% / 14%
Disciplines :		
Cordes / Vents / Percussion / Piano	16% / 23% / 6% / 9%	21% / 8% / 6% / 11%
Chant lyrique et Maîtrise / Danse	12% / 8%	15% / 10%
Musiques actuelles	9%	8%
Pratiques collectives seules	17%	21%
Autres usagers :		
Enfants (EAC en milieu scolaire, 1 ^{er} degré)	\pm 1000 enfants	\pm 2000 enfants (22-23)
Auditeurs-spectateurs (public estimé)	-	\pm 10000 pour \pm 70 actions
Origines sociales* (données 2014)		
Cadres, professions intellectuelles	37%	-
Professions intermédiaires	30%	-
Employés, ouvriers, agriculteurs	13%	-
(sans profession) : Retraités, étudiants	13%	-
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	7%	-

1-3 LES ENJEUX

1-3-1/ Enjeux éthiques

Le Projet d'Établissement s'appuie sur des valeurs communes, respectant les droits culturels des personnes et les valeurs du service public (égalité, continuité, adaptabilité). Le conservatoire intègre les valeurs humaines, écologiques, sociales dans le champ de ses actions éducatives et veille à ce que les principes de mixité et d'égalité entre les sexes soient respectés au sein de l'établissement. Il se montre vigilant sur tout signe ou alerte liées à des situations de violences, de harcèlements sexuels et sexistes.

1-3-2/ Enjeux esthétiques

Le conservatoire est ouvert aux différents courants artistiques et reste attentif aux pratiques émergentes. Il crée les conditions de véritables échanges entre les spécialités et les disciplines et met en perspective les différentes esthétiques.

1-3-3/ Enjeux éducatifs, culturels et sociaux

Le conservatoire dispense un enseignement artistique spécialisé qui s'inscrit dans la régularité et le temps long nécessaires aux apprentissages consolidés.

Par ailleurs, il déploie un champ de compétences larges issues des sphères éducatives, culturelles et sociales. En partenariat avec le milieu scolaire, lieu privilégié de la démocratisation de l'accès à la culture, il s'investit dans l'éducation artistique et culturelle (EAC), contribuant ainsi à la formation de la personne et du citoyen, à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique.

Dans cet esprit, le développement de nouvelles actions d'EAC «sur le terrain» est engagé ou envisagé dans les années à venir (100% chant choral, orchestres débutants, ...) pour amener et faciliter l'accès des enfants issus de tout milieu socio-culturel vers la pratique artistique.

1-3-4/ Pratique en amateur

Pour la majorité des élèves du conservatoire, la pratique artistique en amateur constitue la finalité de leur apprentissage. Tout au long de la formation, les enseignements leur apportent les outils d'une autonomie visant à développer leur pratique artistique au sein du conservatoire comme à l'extérieur, pendant et après leurs études.

Sur tout le territoire où il rayonne, le conservatoire constitue également un pôle ressource pour la pratique amateur sous toutes ses formes, en terme d'accompagnements artistique, pédagogique et technique. Il propose des lieux d'accueil pour des répétitions, il apporte un soutien logistique aux musiciens. Il collabore avec les structures associatives du territoire qui portent cette pratique musicale ou y contribuent.

1-3-5/ Enjeux territoriaux

Extrait du SNOP sept. 2023 : « Un même territoire peut comporter plusieurs structures publiques ou privées d'enseignement de la musique, de la danse (...). Les établissements classés jouent un rôle structurant (...). Cette mise en réseau permet une approche collaborative au service des territoires et de leurs habitants. »

En tant qu'établissement public classé par l'Etat, le CRD du Grand Dole s'efforce d'articuler et d'intégrer ses missions dans la réalité géographique, économique, sociologique, artistique et culturelle de l'agglomération, y compris de la ville de Dole et au-delà du bassin dolois, du département du Jura, voire de la région Bourgogne-Franche-Comté.

1-4 RAYONNEMENT, PARTENAIRES ET RÉSEAUX

Le classement du conservatoire du Grand Dole en CRD le place à la fois comme chef de file et pôle ressource pour l'ensemble de la population de l'agglomération, du bassin dolois et du département. Il a vocation à animer la réflexion et parfois à coordonner les actions entre établissements d'enseignement artistique, particulièrement avec l'École de Musique Tavaux- Abergement la Ronce-Damparis, et avec les partenaires culturels de ces territoires et au-delà de la Région.

L'organisation pédagogique, artistique et administrative prend en compte ces différentes dimensions territoriales, considérant qu'une réflexion particulière est à mener sur le rôle du CRD dans la mise en œuvre des politiques culturelles au niveau du territoire plus rural du Grand-Dole.

1-4-1/ Dole- Agglomération du Grand-Dole- Bassin dolois

Le CRD est porté depuis 2018 par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole (CAGD). Il prend place au sein du Pôle Culturel qui regroupe le Musée et l'École des Beaux-Arts, la Médiathèque, le service Patrimoine. On y retrouve également des structures associées comme la MJC, l'EPCC Terre de Louis Pasteur, les Scènes du Jura... Chaque année des actions sont menées par le conservatoire en collaboration avec certaines de ces structures.

Le CRD s'appuie régulièrement sur les différents services de la Communauté du Grand Dole (Ressources Humaines, Finances, Services Techniques, Direction des Systèmes d'Information, Service Communication, ...). Il échange aussi avec la Société publique locale « Hello Dole » pour l'utilisation de la salle de La Commanderie, avec le Comité de Jumelage et les associations de parents d'élèves (Association de la Maîtrise du CRD du Grand Dole, Association des Parents d'Élèves du Conservatoire).

Le CRD est en lien avec les musiciens de pratiques amateurs (chorales, orchestres), ainsi que d'autres partenaires (magasins de musique, ateliers de lutherie, autres lieux de diffusion ...).

Le CRD est en relation avec l'Education Nationale (Inspections, conseillère pédagogique, directeurs et enseignants des établissements partenaires) pour des actions d'éducation artistique et culturelle (EAC) et l'accueil des classes à Horaires Aménagés Musique et les Classes à Horaires Facilités.

Des partenariats sont conduits avec les écoles de musique proches de Dole (Tavaux-Abergement la Ronce-Damparis, Orchamps, Chaussin, Saint-Aubin, Arbois...), et sous forme de conventions avec les écoles "Karován" et "Enfants au clavier", pour des enseignements spécifiques (nyckelharpa et orgue).

S'agissant particulièrement de l'École de Tavaux-Abergement la Ronce-Damparis et celle de Saint- Aubin, la collaboration avec le CRD méritera d'être renforcée au cours des prochaines années.

1-4-2/ Le département du Jura

Le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques de 2009, révisé en 2017, regroupe un réseau de 18 écoles de musique associatives, communales ou intercommunales, 2 CRI et 1 CRD.

Le CRD du Grand Dole organise l'évaluation des élèves des écoles du réseau pour l'Attestation Départementale de fin de cycle 1, en Formation Musicale et en instrument. Ce diplôme garantit l'agrément du niveau atteint par l'élève et constitue un gage de qualité de l'enseignement dispensé dans les différentes écoles.

Le Département du Jura accompagne également le CRD dans l'organisation et l'accueil de master classes, ouvertes à tous les élèves des écoles du réseau départemental.

La Médiathèque départementale de prêt est un outil précieux à destination du CRD et de l'ensemble des écoles et structures amateurs du département, pour la mise à disposition de nombreuses partitions, notamment pour les orchestres d'harmonie et les chorales.

Au niveau départemental, le CRD est régulièrement en relation avec l'association Scènes du Jura et la SMAC du Moulin de Brainans, bien que ces partenariats demandent sans doute à se développer davantage.

1-4-3/ La région Bourgogne-Franche-Comté

La proximité géographique de Dole permet d'envisager des contractualisations avec les Conservatoires à Rayonnement Régional de Besançon, Dijon et Chalon-sur-Saône pour l'organisation des épreuves du futur Diplôme National de l'Enseignement Musical, dont le décret d'application reste en attente de publication à la suite du Schéma National d'Orientation Pédagogique de septembre 2023.

Le CRD travaille en étroite collaboration avec l'École Supérieure de Musique de Bourgogne-Franche-Comté (ESM), en accueillant régulièrement des étudiants en tutorat dans le cadre de leur formation diplômante.

Par ailleurs, le CRD du Grand-Dole prend régulièrement appui (et est également pôle ressource) auprès de différentes structures de la région : Cité de la Voix, Orchestre Victor-Hugo-Franche-Comté, Opéra et Orchestre Dijon-Bourgogne, Festival international de musique de Besançon, Saline Royale d'Arc-et-Senans ..., pour des collaborations pédagogiques ou des projets artistiques. Des partenariats avec le Centre Chorégraphique National de Belfort devraient être recherchés.

1-5 LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Etablissement classé par l'Etat, le CRD du Grand Dole répond aux orientations et aux missions définies par :

- le projet de mandat des élus de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et de la ville de Dole,
- le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA) du Jura,
- les décrets, arrêtés et chartes du ministère de la Culture et de l'Education Nationale

Dans le respect et la cohérence de ces dispositions, le CRD du Grand Dole s'engage à :

1°/ Garantir à l'ensemble des habitants de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et au-delà une diversité d'offres d'enseignements et de pratiques artistiques, appuyée sur un Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) classé par l'Etat.

L'application des préconisations du SNOP et du SDEA conditionne le renouvellement du classement du conservatoire au niveau d'un CRD et garantit à la CAGD l'engagement financier de l'État et du Département.

2°/ Proposer aux enfants et à l'ensemble des habitants de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole une offre variée dans le champ de l'éducation artistique et culturelle (EAC).

L'inscription d'actions dans un plan global de développement de l'EAC s'effectue sur tout le territoire en partenariat avec l'Éducation Nationale (1er degré), et doit progressivement s'étendre à l'ensemble de la population (100% EAC).

3°/ Conforter les missions des enseignants du CRD dans la pluralité de leurs compétences, comme «artistes en résidence» au service de la population.

Le CRD se voit confier des missions et des moyens pour d'animer le territoire, tant avec les élèves dans le cadre de la pédagogie de projet engagée, qu'avec des artistes professionnels.

1-6 LES AXES DES POLITIQUES CULTUELLES DU GRAND DOLE

Le projet d'établissement du CRD s'inscrit dans le cadre général des orientations des politiques culturelles de la Communauté d'Agglomération du Grand-Dole :

1°/ Encourager le foisonnement, grâce à une offre pédagogique et artistique variée, dans une diversité d'esthétiques abordées, en coordination avec l'agenda culturel général de la collectivité.

2°/ Favoriser le «Faire ensemble» par la mise en œuvre de pédagogie de projet impliquant les élèves, d'actions participatives avec la population et de collaborations avec les acteurs culturels du territoire.

3°/ Sortir des lieux dédiés, en conduisant des actions d'éducation artistique et culturelle (EAC) dans les écoles, en favorisant la pérennité de l'atelier «Musique de Rue» du CRD, en renforçant la présence du CRD «hors ses murs» par des offres de concerts sur le territoire « rural » du Grand-Dole.

4°/ Valoriser les pratiques amateurs, en positionnant le CRD comme pôle ressource, proposant aux praticiens amateurs un accompagnement pédagogique, artistique et technique.

1-7 LES MISSIONS CONFIEES AU CRD DU GRAND DOLE

Le CRD du Grand-Dole est à la fois :

- **Un établissement d'enseignement** proposant l'éveil, l'éducation, la formation de futurs amateurs ou professionnels aux pratiques artistiques et culturelles.

À travers des parcours diversifiés de formation de musiciens et danseurs amateurs, diplômants ou non (les parcours-programmes évoqués dans le SNOP), le CRD contribue à la complémentarité de l'offre d'enseignements et de pratiques artistiques sur le territoire de la CAGD, aux côtés des autres structures municipales et associatives, et particulièrement les écoles de musique de Tavaux-Abergement-La-Ronce-Damparis (EMTAD) et de Saint-Aubin.

- **Un pôle ressource** pour l'ensemble du département du Jura, dans le cadre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA) et de conventions de développement culturel, pédagogique ou technique, signées avec des collectivités locales ou des structures partenaires.

Le CRD mène une réflexion sur de nouvelles actions de sensibilisation, d'éducation artistique et culturelle pour tous, de diversification et de développement des publics sur tout le territoire de la CAGD et notamment à destination des villages, en appui d'un futur plan territorial d'éducation artistique et culturelle.

- **Un foyer dynamique de création et de diffusion**, contribuant à la vie culturelle et artistique de la ville de Dole, de l'agglomération du Grand-Dole et au-delà.

Le CRD et ses artistes-enseignants se voient confier la programmation d'actions artistiques et culturelles, notamment la saison des «Auditeurs du Soir» et le festival «Pupitres en Liberté» à Dole, et sur le territoire par l'offre de concerts dans les communes de l'Agglomération du Grand-Dole, en complétant l'offre artistique par des actions de médiation.

2 – ETAT DES LIEUX ET ANALYSE PROSPECTIVE

2-1 ORGANISATION GÉNÉRALE

2-1-1/ Organigramme et personnel

Le CRD est placé sous l'autorité du Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Un Vice-Président en charge des enseignements spécialisés et de l'action culturelle et une Conseillère déléguée à l'éducation artistique et culturelle (EAC) sont nommés au sein du Conseil communautaire.

Hiérarchiquement, il est placé sous l'autorité du Directeur Général des Services, de la Directrice Générale adjointe en charge de la culture et du Directeur du Pôle Culturel.

Le CRD est administré comme suit :

- une équipe de direction artistique et pédagogique composée du Directeur du CRD et de membres de l'équipe pédagogique.
- une équipe administrative et technique de 5 agents (4,9 équivalent temps plein)
- une équipe pédagogique de 32 enseignants (± 25 équivalent temps plein)

2-1-2/ Documents cadres

Les modalités de fonctionnement administratif et pédagogique du CRD sont précisées dans deux documents annexés :

Le Règlement Pédagogique qui précise, de manière globale et spécifique à chaque discipline, les objectifs, contenus, modes d'évaluation et d'organisation des parcours de formation proposés au sein du conservatoire, conformément aux dispositions du SNOP, à savoir :

- les parcours de formation sont organisés en cycles, permettant à chaque élève de pouvoir progresser en fonction de son âge, son parcours, son projet et les objectifs attendus.
- certains parcours de formation sont à visée diplômante et d'autres non, avec des passerelles entre les différents parcours.
- d'autres espaces de formation ou d'accompagnement de pratiques sont proposés par le CRD, sous forme d'ateliers ou stages organisés par session en pédagogie de projet.

Le Règlement Intérieur qui précise le fonctionnement interne de l'établissement. Ce document précise également les modalités de fonctionnement des instances de concertation, et notamment du conseil d'établissement, qui réunit, au moins une fois par an, sous l'autorité du Président du Grand Dole des membres de droit (élu, directeurs des services, directeur du conservatoire...) et des membres élus (représentants des parents, des élèves, des enseignants et de l'équipe administrative et technique).

2-1-3/ Instances de concertation

Le fonctionnement du CRD prend en compte l'avis des usagers (élèves, parents d'élèves) et du personnel, exprimés au sein des conseils et comité suivants :

Le **Conseil d'établissement** est un espace d'information portant sur l'enseignement et les modalités de fonctionnement du CRD. Des échanges sont organisés entre le CRD, les représentants de la collectivité et les usagers. Les modalités de constitution et de fonctionnement du Conseil d'établissement sont précisées dans le Règlement intérieur. L'élection des membres du Conseil d'établissement (représentants de l'équipe pédagogique et administrative, des usagers, parents et élèves) est organisée de manière pluriannuelle.

Le **Comité de direction** est composé du Directeur, de membres de l'équipe pédagogique et d'un représentant de l'équipe administrative. C'est un lieu d'échange et de débat sur des questions concernant l'enseignement et les actions artistiques, les orientations des politiques culturelles territoriales, les réseaux d'établissements.

Les discussions portent sur l'incidence de ces mesures, sur le rôle, le fonctionnement présent et à venir du conservatoire, dont notamment les moyens humains, techniques et financiers nécessaires à la bonne mise en œuvre du projet d'établissement. Les propositions qui en découlent sont soumises le cas échéant à la validation de la direction générale et des élus.

Ce comité se réunit autant que nécessaire et a-minima une fois par période scolaire. Un ordre du jour et un compte rendu sont envoyés à l'ensemble de l'équipe pédagogique et administrative du CRD.

Les **Conseils pédagogiques, artistiques et techniques** sont des instances de concertation et d'aide à la décision pour la direction. Ils traitent des questions pédagogiques, des projets artistiques et plus globalement du fonctionnement du conservatoire.

Il réunit sous le contrôle du Directeur du CRD l'ensemble des enseignants intervenant auprès d'un élève ou d'un groupe d'élèves, afin de partager des informations, conseiller, valider le projet d'orientation ou de réorientation des élèves, dans le cadre du Règlement pédagogique.

Des réunions peuvent également être organisées par le Directeur du CRD ou un enseignant «référent» (désigné par département pédagogique, par projet, selon le sujet à traiter). L'enseignant «référent» est l'interface entre le directeur qui valide chaque étape du projet (objectifs, contenus, fonctionnement, moyens) et les collègues et partenaires impliqués. Cet enseignant «référent» est chargé de réunir le groupe de travail et de rendre compte de ses échanges à ses collègues et à la direction.

Selon l'ordre du jour, ces Conseils pédagogiques, artistiques et techniques ont vocation à accueillir des compétences extérieures au conservatoire et peuvent être organisés en réunion plénière.

À noter que le changement de direction du CRD en 2025 pourrait induire une redéfinition de l'organigramme et des espaces de concertation en interne.

2-2 ACTIVITÉS

2-2-1-Éducation artistique et culturelle

Etat des lieux : Les actions proposées par le CRD s'inscrivent en parfaite cohérence avec les préconisations de l'Inspection d'Académie du Jura. Elles privilégient la co-construction de projets induisant une implication forte des professeurs des écoles, garants de l'inscription des enseignements artistiques dans le champ de leur mission éducative générale.

Le CRD propose aux établissements scolaires différents «formats» de projet, correspondant aux attentes et aux capacités d'implication enseignants et des enfants : projets découverte, créations à thème, préparation à l'écoute de concerts. En collaboration avec la conseillère pédagogique de l'Education Nationale, les directeurs et enseignants des écoles construisent ensuite leurs projets avec l'expertise des musiciennes intervenantes du CRD. D'autres enseignants du CRD sont souvent associés aux actions conduites dans les classes.

Perspectives d'évolution : L'éducation artistique et culturelle est un des axes prioritaires à développer dans les années à venir, avec trois propositions nouvelles qui feront l'objet de fiches-actions :

- **Le «100% chant choral»** (expérimentation engagée en septembre 2024)

Il s'agit d'une nouvelle proposition d'EAC en direction des enfants des écoles, qui répond à une volonté de développement territorial (milieu rural, politique de la ville) et s'inscrit dans le cadre d'une réflexion globale sur l'évolution de la Maîtrise (CHAM-voix) au conservatoire.

- **Les «orchestres débutants»** (projet à construire*)

Il ne s'agirait ni un cursus d'enseignement spécialisé, ni un projet d'«Orchestre à l'école» du type Demos. Il s'agirait plutôt de proposer aux enfants une initiation à la pratique instrumentale dans un cadre collectif, avec un moment d'enseignement spécialisé en pédagogie de groupe et un temps de pratique collective réunissant une douzaine d'enfants et deux enseignants spécialisés (selon le type de formation choisi : cordes, cuivres, ...).

- **L'EAC « pour tous »**, autour du projet de Micro-Folie itinérante. Il s'agit d'un projet d'Education Artistique et Culturelle «élargie» envisagé courant 2025 pour les enfants d'abord, mais au-delà pour l'ensemble de la population, grâce à l'itinérance d'un bus "Microfolie" aménagé en FabLab' doté d'outils numériques et d'un second bus "Itinérance culturelle" dédié à la diffusion. Ce projet se veut un espace de rencontre, de formation, de pratique et de création, réunissant les différentes ressources des services culturels de l'Agglomération du Grand-Dole (Médiathèque, Musée, CRD, service Patrimoine, ...), en y associant également des artistes et pédagogues en résidence, des partenaires et l'ensemble des forces locales (écoles, associations, groupes de pratiques musicales, amateurs et professionnels, jeunes et adultes).

* Sous réserve des moyens financiers et humains disponibles, *l'identification et la formation de ressources au sein du CRD, ainsi que la constitution de parcs instrumentaux seront nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.*

2-2-2/ Enseignement spécialisé et formation des amateurs

Rappel : Les objectifs pédagogiques, parcours de formation et modes d'évaluation sont détaillés dans le Règlement pédagogique, annexé au présent Projet d'Établissement.

LA DANSE

Etat des lieux : suivant les préconisations de la DRAC, la formation aux études chorégraphiques a été considérablement étoffée depuis 2017 :

- Pratiques d'autres esthétiques que la dominante classique dès le cycle 2 (contemporain en 2017-18 ; jazz en 18-19 ; contemporain en 19-20, 21-22 et 22-23 ; contemporain et hip-hop en 23-24 ; contemporain et jazz en 24-25), avec l'appui d'intervenants extérieurs.
- Accompagnement au piano pour les élèves en cycle 1
- Modules de culture chorégraphique avec validation d'une UV en fin de cycles 2 et 3
- Accueil des élèves en pratique continuée, après l'obtention du CEC
- Mise en place rentrée 2024 d'un cours d'initiation pour les enfants de 7 ans.
- Valorisation renforcée de la classe de danse, en dehors du temps fort du spectacle de fin d'année et des lieux « dédiés » (présence dans la Saison musicale... et chorégraphique du CRD, prestations à l'espace sportif Talagrand, au musée, à l'auditorium du CRD...).

Perspectives d'évolution :

- La réflexion se poursuit sur la mise en place d'un cours d'éveil « musique et danse » et de cours « renforcés » pour les élèves les plus motivés, éventuellement dans le cadre de la convention sur les « horaires facilités » mise en place avec le collège de l'Arc.
- Des cours spécifiques de « FM danseurs » sont envisagés dès la rentrée 2025.
- La question de l'inscription pérenne de l'enseignement d'une seconde esthétique chorégraphique, liée à la possibilité de disposer d'un second studio, sera abordée durant la période, en fonction des moyens techniques et humains mobilisables.
- Les initiatives permettant de favoriser la présence de la danse dans les actions d'EAC, dans les collaborations avec les autres acteurs du territoire (Scènes du Jura, MJC...) et la valorisation de la discipline dans les productions professionnelles du CRD (saisons musicales, Pupitres en Liberté, ...) vont se poursuivre.

LES INSTRUMENTS (classiques et musiques actuelles)

Etat des lieux : Dans la complémentarité des disciplines enseignées au CRD, des conventions avec les écoles « Karovan » et « Enfants au clavier » ont été mises en place spécifiquement pour l'enseignement de l'orgue et du nyckelharpa.

Perspectives d'évolution : Les écoles de musique de l'agglomération du Grand-Dole, notamment celles de Tavaux-Abergement-La-Ronce-Damparis (EMTAD) et de Saint-Aubin, sont des partenaires privilégiés du CRD pour engager une réflexion sur la structuration des enseignements proposés à la population du territoire.

Des conventions établies entre structures, dans le respect du droit et des compétences de chacune, doivent permettre de pérenniser la diversité de l'offre d'enseignements spécialisés, garantir une égalité d'accès à tous les habitants, assurer une cohérence pédagogique (formations et évaluations des élèves) en vue d'obtenir l'agrément des diplômes des élèves issus de structures non agréées par l'Etat.

LE CHANT LYRIQUE, LA MAÎTRISE

Etat des lieux : La qualité de la Maîtrise du CRD du Grand-Dole est reconnue et son rayonnement lui a ouvert des portes vers des projets d'envergure : le projet «Britten» avec le pôle d'excellence «voix d'enfants» de Vesoul, les concerts à Paris avec Jordi Savall, la création de «Microscope» d'Alexandros Markéas au Festival de Besançon et la production «Lapérouse» avec la Saline Royale d'Arc-et-Senans en sont des exemples marquants.

Perspectives d'évolution : le Projet de la Maîtrise doit toutefois faire l'objet d'une évolution, en créant au niveau de la pré-Maîtrise des liens plus étroits avec les projets d'EAC et, pour les chanteurs plus âgés de la Maîtrise, un rapprochement avec la classe de chant lyrique du CRD.

Les activités vocales du CRD (classe de chant lyrique, chorales amateurs) doivent être mieux valorisées, à la fois sur le territoire du Grand Dole et au théâtre de Dole, lieu parfaitement adapté à la production-crédation de «petites formes» lyriques.

LES CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS ET À HORAIRES FACILITÉS

Etat des lieux : La gratuité des enseignements CHAM décidée en septembre 2024 et la volonté de travailler sur un projet pédagogique partagé entre les établissements scolaires partenaires et le CRD, ont conduit le Conseil Communautaire du Grand-Dole à conserver la CHAM Voix (en pré-maîtrise 1^{er} degré et maîtrise au collège) et à mettre en place pour les élèves instrumentistes des « Horaires Facilités » à partir de la rentrée 2024-2025.

Perspectives d'évolution : Un groupe de réflexion se réunira pour poser des perspectives à long terme sur le projet CHAM/CHF, formalisé par de nouvelles conventions établies entre la CAGD et l'Education Nationale (école Wilson / collège de l'Arc).

LES PARCOURS NON DIPLÔMANTS / "PARCOURS - PROJET"

Etat des lieux : Depuis 2017, le CRD a mis en place des parcours non diplômants diversifiés, afin de répondre à la pluralité de demande et de projet de formation, notamment des adolescents et des adultes.

Ainsi en fin de cycle 2, les élèves peuvent choisir entre le parcours diplômant conduisant à l'obtention du Brevet, le parcours «Attestation», avec un projet de pratique collective conduit en semi-autonomie (avec des passerelles entre les deux parcours) et le parcours de «Soutien à une pratique amateur», qui concerne essentiellement les musiciens de l'Harmonie.

L'accès à une pratique continuée est possible pour les élèves ayant validé une fin de cycle 3 court (CEM), sans projet d'intégrer le Cycle d'Orientation Professionnelle (COP).

Enfin des ateliers de pratique-formation sous forme de session annuelle, comme ceux de «Musique de Rue», de «Chorales ou Chœur de chambre», l'«Atelier piano» ou l'«Atelier improvisation» sont proposés aux adolescents et adultes.

CRÉATION ET RÉSIDENCE D'ARTISTES

Etat des lieux : Grâce notamment à l'appui du Département (master-classes) et de la DRAC (résidences-crédation), le CRD accueille de nombreux artistes chaque année, au bénéfice de ses élèves et aussi des praticiens amateurs et d'élèves d'autres écoles du territoire.

Accusé de réception en préfecture
039-200010650-20250320-DCC2025013-DE
Date de télétransmission : 28/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025

Perspectives d'évolution : il y aurait un intérêt réciproque à renforcer les collaborations entre le CRD et les Scènes Nationales (Scènes du Jura, SMAC le Moulin). La mise en œuvre de projets de création-diffusion partagés, notamment avec des artistes accueillis en résidence par les Scènes Nationales, permettrait de valoriser les acteurs des différentes structures.

2-3 ACTION CULTURELLE, DIFFUSION

2-3-1/ État des lieux

Le CRD est porteur d'une offre artistique très importante et variée, produite par les élèves et les professeurs :

Les productions d'élèves : environ 50 productions publiques par an concilient les missions pédagogique et artistique dévolues au CRD, qui propose ainsi aux élèves des allers-retours entre formation et production.

La finalité de cette interaction se concrétise pour les élèves dans tous les champs d'action du CRD : lors de la restitution de projets menés en milieu scolaire (EAC), de la participation aux auditions de classes et auditions « Jeunes Talents », des portes ouvertes du CRD et des restitutions de fin de master classes ; lors des concerts de la Maîtrise, des orchestres CHAM, de l'Harmonie, de l'atelier Musique de Rue et des chorales amateurs ; les concerts du département Musiques Actuelles, le spectacle annuel de la classe de danse.

Ces productions s'inscrivent parfois dans des temps forts tels que le concert de la Sainte Cécile, la Nuit des Conservatoires, le festival Cirque et Fanfares, la Fête de la Musique, ...

Au-delà de l'aspect pédagogique, il convient d'ajouter à cette énumération et de considérer la participation volontaire des élèves musiciens du CRD aux cérémonies patriotiques locales comme un engagement citoyen au service de la collectivité.

Les productions professionnelles : sous l'impulsion du vice-Président en charge des enseignements artistiques et de la culture, la CAGD a confié aux « enseignants-artistes » du CRD la mission de réaliser la saison musicale des « Auditeurs du Soir » à Dole, et depuis 2021 d'y ajouter des propositions de concerts à destination des communes rurales du territoire.

Le CRD se voit également confier depuis 2015 la programmation du festival « Pupitres en Liberté », qui accueille chaque année durant un week-end environ 30 concerts de format court (trente minutes), ouverts gratuitement au public dans différents lieux de la ville de Dole.

Les moyens : pour l'organisation des concerts, auditions et autres animations musicales, le CRD dispose d'un auditorium dans un lieu historique (chapelle Saint Jérôme) qui vient de faire l'objet d'un traitement acoustique pour améliorer ses performances.

2-3-2/ Perspectives

Il convient de valoriser davantage les prestations des élèves, en sortant des lieux habituels dédiés à la musique, en favorisant les rencontres avec de nouveaux publics (croisement avec les publics du Musée, de la MJC, du réseau de la lecture publique, ...) et en amplifiant les actions proposées sur les communes de l'Agglomération du Grand-Dole, voire au-delà.

Afin de mieux canaliser le «foisonnement» des projets artistique du CRD et leur financement, un équilibre doit être recherché dans la programmation, en imaginant des temps forts avec le public sur des cycles pluriannuels (tous les deux ou trois ans par exemple). Cette option permet de réaliser des projets de plus grande envergure, tant avec les élèves (Gala du conservatoire, projet de classes...) qu'avec les professionnels (festival, concerts, temps forts autour de la voix, ...).

Il conviendrait également de concevoir et renforcer des actions spécifiques de médiation, en direction de différents publics (enfants, population locale, publics spécifiques, handicap...).

S'agissant des actions menées sur le territoire, les propositions faites aux communes de la CAGD pourraient continuer à porter sur des projets «famille» et des soirées «cabaret» participatifs et trans-générationnels.

2-4 LE PÔLE RESSOURCES

2-4-1/ Les publics spécifiques, la toute petite enfance

Pour rappel, les ressources du CRD sont adaptées à la formation des enfants à partir de la grande section de maternelle. Comme l'accueil de publics en situation de handicap, la toute petite enfance nécessite des compétences très spécifiques.

Le CRD accueille dans les cours quelques élèves diagnostiqués « dys » (dyslexiques, dys orthographiques, dyspraxiques...). Il doit encore adapter ses compétences et ses parcours de formation pour mieux accompagner ces enfants dans leur désir de pratique artistique.

Le CRD pourra également développer les actions au service des publics en situation de handicap, en contractualisant des partenariats avec les services de l'hôpital de Saint-Ylie, l'Institut Médico-Éducatif, l'Arche en pays comtois ou la Maison d'Accueil Spécialisé à Dole.

Enfin, le CRD propose des interventions ponctuelles ou régulières auprès de personnes âgées résidant au Centre de Moyens et Longs Séjours au CHG Louis Pasteur et au Foyer des Paters à Dole. Il peut être envisagé également de passer des conventions avec ces structures, pour enrichir les modalités d'intervention sur place.

A noter qu'une étude est actuellement en cours pour une mise aux normes (accès PMR) sur le bâtiment principal du CRD, sachant que sur le site de la Visitation une rampe mobile permet l'accès des PMR aux activités pédagogiques et aux concerts (Auditorium), et que le bâtiment des Caves (musiques actuelles) dispose d'un accès de plein pied à l'administration et aux salles de cours via un monte-charge.

2-4-2/ Les praticiens amateurs

Le CRD est un pôle ressource important pour le développement et l'accompagnement des pratiques amateurs. L'Orchestre d'Harmonie et les chorales du CRD accueillent plus de 150 instrumentistes et choristes amateurs. Un accompagnement spécifique de soutien individuel ou collectif (hors cursus diplômant) leur est proposé.

Le CRD doit toutefois se positionner davantage comme pôle ressource auprès des élèves qui ont quitté le conservatoire et les nouveaux arrivants, en facilitant les rencontres potentielles et la mise en place de lieux de pratique collective, accompagnée ou non.

L'atelier Musique de Rue (MDR) du CRD accueille chaque année une vingtaine de praticiens amateurs, issus ou non du conservatoire, pour une «déambulation» musicale organisée dans le cadre du festival «Cirque et fanfares».

En fonction des demandes qu'il reçoit et dans la mesure de ses possibilités, le CRD met à la disposition des associations des salles de répétition et des équipements. En 2024, cinq ensembles vocaux ou instrumentaux répètent au sein du bâtiment et de l'auditorium du conservatoire.

Le CRD met également à disposition d'une dizaine de groupes de musiques actuelles des studios équipés de matériel d'enregistrement et d'amplification, avec un accompagnement technique adapté.

La convention signée avec le département Musiques Actuelles du CRD offre à la SMAC du Moulin de Brainans un véritable point d'appui à Dole, dans la mise en œuvre du Schéma d'Orientation et de Développement des Musiques Actuelles (SOLIMA), ainsi que dans l'accompagnement et l'accueil des groupes de Musiques Actuelles qu'elle assure au CRD.